



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. GÉNÉRALE

ICCD/CST(S-1)/1 29 juillet 2008

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE Première réunion intersessions Istanbul, 3-6 novembre 2008

Point 1 de l'ordre du jour provisoire Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

### Ordre du jour provisoire et annotations

#### Note du secrétariat

#### I. Ordre du jour provisoire

- 1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
- 2. Fonctionnement du Comité de la science et de la technologie: travaux réalisés par le Bureau du Comité de la science et de la technologie pendant la période intersessions de 2008.
- 3. Remaniement du fonctionnement du Comité de la science et de la technologie conformément aux recommandations figurant dans le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) du Groupe de travail intergouvernemental intersessions: état d'avancement des préparatifs de la neuvième session du Comité de la science et de la technologie organisée sous la forme d'une conférence scientifique et technique.
- 4. Le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention Comité de la science et de la technologie:
  - a) Examen du document relatif au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention Comité de la science et de la technologie;
  - b) Examen du projet de plan de travail pluriannuel (quadriennal) du Comité de la science et de la technologie;

- page 2
  - c) Examen du projet de programme de travail biennal chiffré du Comité de la science et de la technologie;
  - d) Examen des avis formulés concernant la méthode la plus indiquée pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention
- 5. Questions diverses.
- 6. Adoption du rapport du Comité de la science et de la technologie.

#### II. Annotations

1. Par sa décision 3/COP.8, la Conférence des Parties a décidé que la prochaine session du Comité de la science et de la technologie (CST) se tiendrait parallèlement à la septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention. Ce serait la première session extraordinaire du CST.

#### Lieu de la réunion

2. La première session extraordinaire du CST se tiendra à Istanbul (Turquie), pendant la septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention. Toutes deux s'ouvriront le 3 novembre 2008. Après des consultations régionales, la réunion reprendra les 5 et 6 novembre 2008.

#### **Participants**

- 3. Selon l'article 24 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention), le CST est un organe pluridisciplinaire et ouvert à la participation de toutes les Parties. En vertu des dispositions de l'article 22, il est prévu que les sessions du CST soient également ouvertes à la participation d'observateurs selon les modalités prévues dans le Règlement intérieur.
- 4. À sa réunion de février 2008, le Bureau du CST a décidé que les correspondants pour la science et la technologie seraient invités à la première session extraordinaire du CST.

#### Documentation

5. On trouvera à l'annexe I une liste des documents établis pour cette session du Comité. En sus de la procédure normale de distribution, les documents seront également disponibles sur le site Web du secrétariat à l'adresse suivante: http://www.unccd.int.

#### 1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

6. Le CST sera saisi, pour adoption, de l'ordre du jour provisoire annoté et du programme de travail figurant dans le présent document, établis par le Secrétaire exécutif en concertation avec le Président du CST, sur la base des décisions pertinentes adoptées par la Conférence des Parties

à sa huitième session. Un calendrier provisoire des travaux pour la session est présenté à l'annexe II.

- 2. Fonctionnement du Comité de la science et de la technologie: travaux réalisés par le Bureau du Comité de la science et de la technologie pendant la période intersessions de 2008
- 7. Le Président du CST présentera le document ICCD/CST(S-1)/2, qui rend compte des travaux réalisés par le Bureau du CST pendant la période intersessions de 2008.
  - 3. Remaniement du fonctionnement du Comité de la science et de la technologie conformément aux recommandations figurant dans le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) du Groupe de travail intergouvernemental intersessions: état d'avancement des préparatifs de la neuvième session du Comité de la science et de la technologie organisée sous la forme d'une conférence scientifique et technique
- 8. Selon la décision 13/COP.8, toute session ordinaire future du CST sera organisée essentiellement sous la forme d'une conférence scientifique et technique par le Bureau du CST, en concertation avec l'institution ou le groupement chef de file.
- 9. À sa réunion tenue à Bonn (Allemagne) en février 2008, le Bureau du CST a décidé de choisir un groupement. Une demande de manifestation d'intérêt a été affichée sur le site Web du secrétariat de la Convention, la date limite d'envoi des réponses étant fixée au 30 avril 2008. Les réponses reçues ont été adressées aux membres du Bureau du CST. Le groupement a été choisi à la réunion du Bureau du CST tenue à Bonn en juin 2008, conformément au mandat défini dans la demande de manifestation d'intérêt et aux dispositions de la décision 13/COP.8.
- 10. Le Président du CST rendra compte de l'état des préparatifs de la neuvième session du Comité, faisant l'objet du document ICCD/CST(S-1)/3.
  - 4. Le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention Comité de la science et de la technologie
- a) Examen du document relatif au plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention Comité de la science et de la technologie
- 11. À sa huitième session, la Conférence des Parties a demandé au CST d'établir son plan et son programme de travail selon une méthode de gestion axée sur les résultats et de formuler également à l'intention du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, des avis concernant la méthode la plus indiquée pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie. Le secrétariat a établi, en concertation avec le Bureau du CST, les documents requis qui sont présentés sous la cote ICCD/CST(S-1)/4.

- b) <u>Examen du projet de plan de travail pluriannuel (quadriennal) du Comité de la science et</u> de la technologie
- 12. Dans la décision 3/COP.8, la Conférence des Parties a demandé au CST d'élaborer, selon les principes de la gestion axés sur les résultats, un plan de travail pluriannuel complété d'un projet de programme de travail biennal chiffré, conformément aux objectifs du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (la Stratégie). Aux termes du paragraphe 38 de la même décision, le plan de travail pluriannuel (quadriennal) du CST doit être présenté dans le cadre du premier cycle de planification à la septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, selon les principes de la gestion axée sur les résultats.
- 13. Le CST sera saisi du projet de plan de travail quadriennal le concernant (2008-2011), publié sous la cote ICCD/CST(S-1)/4/Add.1, qui lui est soumis en vue d'un examen préliminaire et de toute recommandation qu'il souhaiterait faire à la septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.
- c) Examen du projet de programme de travail biennal chiffré du Comité de la science et de la technologie
- 14. Aux termes des décisions 3/COP.8 et 9/COP.8, le programme de travail biennal chiffré du CST, fondé sur les principes de la gestion axée sur les résultats, doit être présenté à la septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention et examiné dans le cadre du premier cycle budgétaire à la neuvième réunion de la Conférence des Parties. Il a été demandé au Secrétaire exécutif, agissant en concertation avec les bureaux de la Conférence des Parties et du CST, d'établir à l'intention du CST, conformément à la Stratégie, un projet de programme de travail biennal chiffré selon une méthode de gestion axée sur les résultats et de le présenter à la neuvième réunion de la Conférence des Parties pour examen et adoption.
- 15. Le CST sera saisi du document ICCD/CST(S-1)/4/Add.2 contenant le projet de programme de travail biennal chiffré le concernant (2008-2009), qui lui est soumis en vue d'un examen préliminaire et de toute recommandation qu'il souhaiterait faire à la septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention.
- d) Examen des avis formulés concernant la méthode la plus indiquée pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention
- 16. Au paragraphe 10 de la décision 3/COP.8, la Conférence des Parties a demandé au CST de formuler des avis en vue du débat du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention qui sera consacré à la présentation d'un rapport à la neuvième session de la Conférence des Parties sur la méthode la plus indiquée pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie, notamment, sur la base des délibérations et des résultats de sa neuvième session. Les trois objectifs stratégiques sont les suivants:

- a) Objectif stratégique 1: améliorer les conditions de vie des populations touchées;
- b) Objectif stratégique 2: améliorer l'état des écosystèmes touchés;
- c) Objectif stratégique 3: dégager des avantages généraux d'une mise en œuvre efficace de la Convention.
- 17. Le CST sera saisi du document ICCD/CST(S-1)/4/Add.3 sur ce sujet. Il pourrait examiner une approche et une méthode de travail en suivant les indicateurs déjà établis dans la Stratégie et formuler s'il y a lieu des conclusions.

#### 5. Questions diverses

- 18. Le Comité pourra traiter ce point s'il le juge approprié.
  - 6. Adoption du rapport du Comité de la science et de la technologie
- 19. Le Comité adoptera son rapport, qui sera présenté par le Rapporteur.

## Annexe I

# Documents dont le Comité de la science et de la technologie sera saisi à sa première réunion intersessions extraordinaire

Cote du document	<u>Titre</u>
ICCD/CST(S-1)/1	Ordre du jour provisoire et annotations. Note du secrétariat
ICCD/CST(S-1)/2	Fonctionnement du Comité de la science et de la technologie. Rapport sur les travaux du Bureau du Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat
ICCD/CST(S-1)/3	Remaniement du fonctionnement du Comité de la science et de la technologie conformément aux recommandations figurant dans le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) du Groupe de travail intergouvernemental intersessions. Rapport sur l'état d'avancement des préparatifs de la neuvième session du Comité de la science et de la technologie organisée sous la forme d'une conférence scientifique et technique. Note du secrétariat
ICCD/CST(S-1)/4	Le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention – Comité de la science et de la technologie. Note du secrétariat
ICCD/CST(S-1)/4/Add.1	Le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention – Comité de la science et de la technologie. Additif. Note du secrétariat. Examen du projet de plan de travail pluriannuel du Comité de la science et de la technologie (2008-2011)
ICCD/CST(S-1)/4/Add.2	Le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention – Comité de la science et de la technologie. Additif. Note du secrétariat. Examen du projet de programme de travail biennal chiffré du Comité de la science et de la technologie (2008-2009)
ICCD/CST(S-1)/4/Add.3	Le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention – Comité de la science et de la technologie. Additif. Note du secrétariat. Éléments d'avis sur la méthode la plus indiquée pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie.

#### Annexe II

## Organisation provisoire des travaux

Mercredi 3 novembre 2008			
10 h 00-13 h 00	15 h 00-18 h 00		
Ouverture commune de la première session extraordinaire du Comité de la science et de la technologie et de la septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	Consultations régionales des pays parties touchés visés dans les annexes de la Convention concernant la mise en œuvre au niveau régional		

Jeudi 4 novembre 2008		
10 h 00-13 h 00	15 h 00-18 h00	
• Consultations régionales des pays parties touchés visés dans les annexes de la Convention concernant la mise en œuvre au niveau régional (suite)	Consultations régionales des pays parties touchés visés dans les annexes de la Convention concernant la mise en œuvre au niveau régional (suite)	

#### Mercredi 5 novembre 2008

### 10 h 00-13 h 00

- Suite de la première session extraordinaire du CST
- Discours liminaire du Président du Comité de la science et de la technologie
- Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (ICCD/CST(S-1)/1)
- Fonctionnement du Comité de la science et de la technologie:
  - Examen du rapport sur les travaux du Bureau du Comité de la science et de la technologie (ICCD/CST(S-1)/2)
- Remaniement du fonctionnement du Comité de la science et de la technologie conformément aux recommandations figurant dans le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) du Groupe de travail intergouvernemental intersessions:
  - Examen du rapport sur l'état d'avancement des préparatifs de la neuvième session du Comité de la science et de la technologie organisée sous la forme d'une conférence scientifique et technique (ICCD/CST(S-1)/3)
  - Le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention
    Comité de la science et de la technologie:
  - Examen du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention – Comité de la science et de la technologie. (ICCD/CST(S-1)/4)
  - Examen du projet de plan de travail pluriannuel (quadriennal) du Comité de la science et de la technologie (ICCD/CST(S-1)/4/Add.1)

#### Mercredi 5 novembre 2008

#### 15 h 00-18 h 00

- Le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention
  - Comité de la science et de la technologie (*suite*):
  - Examen du projet de programme de travail biennal chiffré du Comité de la science et de la technologie (ICCD/CST(S-1)/4/Add.2)

Jeudi 6 novembre 2008			
10 h 00-13 h 00	15 h 00-18 h 00		
<ul> <li>Le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention – Comité de la science et de la technologie (suite)</li> <li>Éléments d'avis sur la méthode la plus indiquée pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie (ICCD/CST(S-1)/4/Add.3)</li> </ul>	<ul> <li>Le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention – Comité de la science et de la technologie (suite)</li> <li>Éléments d'avis sur la méthode la plus indiquée pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1, 2 et 3 de la Stratégie (ICCD/CST(S-1)/4/Add.3) (suite)</li> <li>Adoption du rapport du Comité</li> <li>Clôture de la session</li> </ul>		

----